

Paris, le 22 mai 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION

Johann VACANDARE et Mélodie DE L'EPINE, co-présidents d'Energie Partagée Association, ont le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Energie Partagée Association **dont le vote des résolutions soumises à l'Assemblée se fera exclusivement par un formulaire de vote en ligne qui sera accessible du vendredi 26 mai 2023 au vendredi 30 juin 2023 minuit.**

Un point d'attention : seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour mettre à jour votre cotisation, c'est [ICI](#) ! Seul les votes des structures à jour de cotisation (règlement reçu avant le 30/06/2023) seront pris en compte. Merci de vérifier que votre structure est bien à jour de cotisation avant de voter.

Le **dossier d'Assemblée générale** est accessible sur le site d'Energie Partagée [en cliquant sur le lien](#).

Il comprend :

- Convocation et résolutions
- Rapports annuels
 - Rapport moral du Conseil d'Administration
 - Rapport annuel du mouvement Energie Partagée
 - Rapport financier d'Energie Partagée Association
 - Rapports du commissaire aux comptes et comptes annuels d'Energie Partagée Association
- Candidatures au Conseil d'Administration
 - Candidature d'Energies Citoyennes en Pays de Vilaine (collège 1)
 - Candidature des Ailes des Crêtes (collège 2)
 - Candidature d'Impuls'ER (collège 3)
 - Candidature d'AMORCE (collège 3)
 - Candidature Sipeur (collège 3)
 - Candidature de RECIT (collège 4)

Nous avons le plaisir de vous convier à nous retrouver, adhérents, administrateurs et administratrices avec l'équipe salariée pour des temps d'échanges et de convivialité le jeudi 15 juin 2023 à la Rochelle (Ecole d'ingénieurs généralistes – 26 rue de Vaux de Foletier – 17 000 La Rochelle)

Johann VACANDARE et Mélodie DE L'EPINE
Co-présidents d'Energie Partagée Association

RESOLUTIONS SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE VOTE EN LIGNE EST OUVERT DU 26 MAI 2023 AU 30 JUIN 2023 A MINUIT

PREMIERE RESOLUTION : approbation du rapport moral et quitus de gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral de l'association tel que présenté, approuve le dit rapport de l'exercice 2022 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION : approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les dits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat bénéficiaire de + 110 117 euros et un total de bilan de 1 682 037 euros.

TROISIEME RESOLUTION : approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des termes dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 de + 110 117 euros en fonds propres statutaires le portant de +171 727 euros à + 281 844 euros.

CINQUIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 1 « membres fondateurs » (1 siège vacant, 1 candidat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant qu'un siège d'administrateur est vacant au sein du Collège 1 « membres fondateurs », procède à l'élection en choisissant un candidat parmi les candidats ci-dessous :

- Energies Citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)

SIXIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 2 « Porteurs de projets » (1 siège vacant, 1 candidat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant qu'un siège d'administrateur est vacants au sein du Collège 2 « porteurs de projet », procède à l'élection en choisissant un candidat parmi les candidats ci-dessous :

- Les Ailes des Crêtes



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

SEPTIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 3 « Partenaires » (3 sièges vacants, 3 candidats)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que trois sièges d'administrateur sont vacants au sein du Collège 3 « partenaires », procède à l'élection en choisissant trois candidats parmi les candidats ci-dessous :

- AMORCE
- Impuls'ER
- Siper

HUITIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 4 « Réseaux territoriaux » (1 siège vacant, 1 candidat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant qu'un siège d'administrateurs est vacant au sein du Collège 4 « réseaux territoriaux », procède à l'élection en choisissant un candidat parmi les candidats ci-dessous :

- RECIT

NEUVIEME RESOLUTION : formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org